

Le Bureau Syndical, légalement convoqué le **mercredi 17 novembre 2021**, s'est réuni le **mardi 23 novembre 2021** à 15 heures au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

Etaient présents :

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Loïc JAMIN,
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE, Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hervé RICHARD

Absents :

COLLECTEA	Yohan PESQUEREL a donné pouvoir à Loïc JAMIN, Frédéric RENAUD (excusé),
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Alain DECLOMESNIL (excusé), Gérard MARY (excusé), Gaëtan LEFEVRE (excusé)
PRE-BOCAGE INTERCOM	
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE (excusé),

Date de convocation 17/11/2021
Nombre de délégués en exercice..... 14
Nombre de délégués présents 8
Nombre de Votants..... 9
Secrétaire de séance Bertrand COLLET

Madame la Présidente procède à l'appel.
 Le quorum étant atteint, Madame la Présidente, propose d'ouvrir la séance.
 Monsieur Bertrand COLLET est nommé secrétaire de séance par l'assemblée.

Délibération n°2021-014 : Attribution du marché de transport

Exposé des motifs

Madame La Présidente rappelle que les marchés liés au transport vers les centres de tri, des déchets issus de la collecte sélectives des secteurs Centre et Sud du SEROC, arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Dans ce cadre, une consultation a été lancée afin de trouver des partenaires pour ces prestations à compter du 1^{er} janvier 2022.

- **Marché 2021-006 / Lot 1** : Mise à disposition de remorques à fond mouvant alternatif (FMA) et transport des déchets du secteur Centre du SEROC
- **Marché 2021-007 / Lot 2** : Transfert et transport des déchets issus de la collecte sélective du secteur Sud du SEROC

La durée totale maximale de ces marchés est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2022 avec une durée initiale de deux ans (tranche ferme) et prolongation possible de six mois en six mois avec une date de fin pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2025 (4 tranches optionnelles).

Le 12 octobre 2021, date limite de remise des offres, trois candidats ont déposé leur dossier sur le profil acheteur du SEROC :

- La société LE GOFF située à Orval-sur-sienne (50) pour le lot 1
- La société MAUFFREY située à Grand-Quevilly (76) pour le lot 1
- La société GDE située à Vire (14) pour le lot 2

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

- Le coût global de la prestation sur 60 points
- La valeur technique de l'offre sur 40 points

Les rapports d'analyse ont été présentés à la commission d'appel d'offres qui s'est tenue en amont du Bureau et celle-ci a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 à la société Le GOFF pour un montant estimatif annuel de 144 470 € HT
- Le lot 2 à la société GDE pour un montant estimatif annuel de 153 300 € HT

Décision du Bureau Syndical

Vu l'article L. 5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,

Vu l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,

Vu l'article L. 5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,

Vu la délibération n°2020-012 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 installant la nouvelle gouvernance,

Vu la délibération n°2020-013 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 proclamant Mme SALMON, Présidente,

Vu la délibération n° 2020-014 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 déterminant le nombre de membre au bureau syndical.

Vu la délibération n°2020-016 du Comité Syndical du 15 septembre 2020 nommant les membres du bureau.

Vu la délibération n°2020-025 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 donnant délégation au bureau syndical,

Vu la délibération n°2020-028 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 nommant les membres de la commission d'Appel d'Offres

*Vu le procès-verbal de la commission d'Appel d'Offres du 23 novembre 2021
Ayant entendu l'exposé de la Présidente,*

Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1) D'AUTORISER la Présidente à signer les marchés suivants :

- n°2021-006 pour le lot 1 : Mise à disposition de remorques à fond mouvant alternatif (FMA) et transport des déchets du secteur Centre avec la société LE GOFF située à Orval-sur-sienne (50)
- n°2021-007 pour le lot 2 : Transfert/transport des déchets issus de la collecte sélective du secteur Sud avec la société GDE située à Vire (14)

Ces offres ont été retenues par la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 23 novembre 2021 en amont du Bureau syndical.

2) D'AUTORISER la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,
Christine SALMON.

Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(SEROC)

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-251405031-20211123-BSD2021014-